

[Texte]

Mr. Gervais: Mr. Chairman, as far as the name is concerned I certainly have no objection. On the contrary, I am in strongly in favour of it.

To follow through Mr. Sullivan's suggestion, in many labour contracts today you will find that the trend is to lay over a holiday to the Monday in order to give the employees a long weekend and also to facilitate matters for industry and to save money for industry. If a holiday falls on a Wednesday the plant and the machinery are closed down and it is very costly for industry to get those machines rolling again. I think this is a point that should be considered because there is definitely a trend in labour contracts towards putting off to the Monday any holiday that falls during the middle of the week. This is done for two reasons; to allow the men to enjoy a long weekend and to allow industry to save money.

There is another point as well. I understand the sentiment involved in wanting to celebrate Canada Day on July 1, but in time a lot of things can happen. Labour Day is celebrated on the first Monday of September and everyone accepts it as such. Thanksgiving is celebrated on the second Monday of October and it is accepted by everyone as such. Although in some cases they are not legal holidays, they still are considered to be Labour Day and Thanksgiving even though they do not fall on a specific date. It is always the first Monday of September and the second Monday of October.

Mr. Thorson: Sir, I was merely trying to respond to the proposition that by their very nature there are some days that are unique. Christmas Day is invariably December 25 and Armistice Day is invariably November 11 and . . .

An hon. Member: Easter is not.

Mr. Thorson: . . . Canada Day is July 1. I think this quite closely reflects the existing law which, as I recall it, requires the celebration of Dominion Day on Dominion Day except when it falls on a Sunday.

● 1610

Mr. Gervais: Take for example, in Sherbrooke, Mr. Chairman, where I am from, Armistice Day is always celebrated on the Sunday closest to the eleventh. We have our parades on the Sunday and the turnout is much bigger than if it were during the week. It is a question of emotion and sentimentality and I think we should look into the situation pretty closely because I think you are making it easier for people in general, for the employer and for the employee and you are saving money for industry.

[Interprétation]

M. Gervais: Monsieur le président, je suis pleinement d'accord avec la nouvelle appellation.

Comme le disait tantôt M. Sullivan, on constate que les conventions collectives ont tendance à fixer aux lundis les fêtes légales afin de permettre aux employés de jouir d'une longue fin de semaine, de faciliter les choses à l'industrie et de permettre à l'industrie d'épargner de l'argent. Si le congé arrive un mercredi par exemple il y a arrêt total des activités et il en coûte cher à l'entreprise de remettre les machines en marche. Je crois qu'il faut tenir compte de la tendance qu'ont les conventions collectives à reporter au lundi tout congé qui arrive au milieu de la semaine, parce qu'alors les travailleurs peuvent jouir d'une longue fin de semaine et que les entreprises peuvent réaliser des économies.

Il y a aussi un autre point à considérer. Je comprends bien pourquoi on veut faire du premier juillet la fête du Canada. Cependant la fête du travail est célébrée le 1<sup>er</sup> lundi de septembre et tout le monde est satisfait. L'Action de Grâce est célébrée le 2<sup>e</sup> lundi d'octobre et tout le monde est encore satisfait. Bien que dans certains cas il ne s'agisse pas d'une fête légale, on célèbre quand même la fête du travail et l'Action de Grâce même si elles ne surviennent pas à une date déterminée. On les observe toujours le 1<sup>er</sup> lundi de septembre et le deuxième lundi d'octobre.

M. Thorson: Je voulais simplement faire comprendre qu'il y a certains jours qui ont une résonance unique. C'est ainsi que le jour de Noël est toujours le 25 décembre et que l'Armistice est toujours célébrée le 11 novembre et . . .

Une voix: Ce n'est pas le cas de Pâques.

M. Thorson: . . . La Fête du Canada est toujours le 1<sup>er</sup> juillet. Je crois que la loi veut aller dans le sens de la coutume et c'est pourquoi elle demande que la fête du Canada soit célébrée le jour même où elle arrive sauf si ce jour est un dimanche.

M. Gervais: Par exemple, monsieur le président, à Sherbrooke, ville dont je suis originaire, l'Armistice est toujours célébrée le dimanche le plus rapproché du 11. Nous avons nos parades le dimanche et les gens viennent en beaucoup plus grand nombre que si elles avaient lieu pendant la semaine. C'est une question d'émotivité et de sentimentalité et il faudrait étudier la situation d'assez près parce que je suis d'avis que vous rendez la chose plus facile pour les gens en général, pour l'employeur et pour l'employé et que vous économisez de l'argent pour l'industrie.